

## Accompagnements personnalisés d'élèves

### REGLEMENT 2017-2018

#### CRITERES D'ELIGIBILITES

Afin que plusieurs établissements puissent proposer un ou plusieurs élèves durant l'année scolaire, **cinq élèves maximum sont éligibles par collège**. *Au vu du nombre d'inscriptions à la fin du premier trimestre, le nombre d'ateliers par collège pourra être revu à la hausse.*

Ces accompagnements personnalisés s'inscrivent dans un Programme d'actions de prévention du décrochage scolaire qui fait l'objet chaque année d'une demande de soutien financier au Fonds Social Européen (FSE). En conformité avec les critères du FSE et dans le cadre du Programme Opérationnel Régional FESI/FEDER de l'Ile-de-France 2014/2020, **l'ensemble des élèves du département sont éligibles à cette action.**

L'adhésion d'un établissement à cette action l'astreint à renseigner un questionnaire FSE par élève. *Un courriel sera adressé par le pôle actions éducatives en janvier ou février 2018 pour l'ouverture des questionnaires en ligne du FSE.*

#### PUBLIC VISE

Elèves de classes de **4<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup>** (*section générale ou SEGPA*).

Ce dispositif a vocation à proposer un accompagnement personnalisé à des élèves repérés par les équipes éducatives comme "désinvestis" et proches de la rupture avec l'école. Ce dispositif ne vise pas à accompagner des élèves connaissant des problématiques sociales nécessitant un traitement particulier de la part du service médico-social en faveur des élèves.

#### PREREQUIS

L'accompagnement personnalisé ne peut reposer que sur **l'adhésion et le volontariat de l'élève**. Il nécessitera également **l'accord des parents** au préalable.

Afin de favoriser l'aboutissement de cette démarche, celle-ci devra être présentée et proposée à l'élève et à sa famille comme une opportunité. L'élève devra être soutenu par sa famille et l'équipe pédagogique.

*Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne  
dans le cadre du Fonds Social Européen*

## LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

Chaque accompagnement, réalisé à l'appui **des outils et de la méthodologie du coaching**, se déroulera en cinq étapes :

### 1 - Prise de contact du coach avec le chef d'établissement ou le référent du collège désigné par celui-ci

Ce premier contact permettra un échange avec le coach sur la situation de l'élève, sur l'état d'avancement de son projet d'orientation. Il permettra également d'élaborer de concert l'accompagnement personnalisé et de définir ce qui doit être privilégié dans la démarche.

Un pré-projet sera alors élaboré, comprenant le rythme et le calendrier prévisionnel des séances.

### 2 – Réunion de concertation en amont du coaching

Durée : 2h00

Objectif : cette 1ère rencontre, **en présence du jeune, de sa famille et des membres de l'équipe éducatives impliqués dans le projet**, a pour objectif de présenter la démarche et d'amener la famille à être partie prenante du projet. Ce temps de travail permettra de recueillir la parole de la famille et du jeune et permettra de valider ou de faire évoluer le pré-projet en présence de l'ensemble des parties.

### 3 – 1ère Séance de coaching avec le jeune

Durée : 2h00

Objectif : l'opérateur s'attachera ici à réaliser un bilan de la situation du jeune, à identifier les freins, à faire émerger les points positifs (compétences, aptitudes, potentiels, centres d'intérêt) comme pistes de travail. Quelques préconisations pourront alors être réalisées afin que le jeune engage une réflexion avant la 2ème séance.

L'opérateur pourra être amené à l'issue de cette première étape à faire un retour aux membres de l'équipe éducative, à la demande de l'équipe ou s'il le juge opportun.

### 4 – 2ème Séance de coaching avec le jeune

Durée : 2h00

Objectif : l'opérateur s'emploiera à faire une synthèse de la 1ère séance, à valoriser les compétences du jeune pour que ce dernier ait confiance en lui ou reprenne confiance en lui. Des pistes "réalistes" pourront alors être évoquées afin qu'il puisse choisir avec confiance la voie d'orientation la plus adaptée à sa personnalité.

### 5 – Une réunion de synthèse

Durée : 2h00

Objectif : **la première heure**, l'opérateur réalisera un entretien individuel avec le jeune. **La deuxième heure** sera consacrée à une restitution orale du travail réalisé avec lui, **en présence de l'ensemble des membres de l'équipe éducative impliqué depuis le début du projet.** Cette réunion devra inclure la famille de manière à la mobiliser autour du projet de son enfant.

Un compte-rendu de la synthèse sera réalisé par l'opérateur.